

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2015

Le 10 octobre 2015, la 6^{ème} Assemblée Générale de l'Association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Saint-Mandrier-sur-Mer sous la présidence de Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'Association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des projets de l'Association
7. Election du Président de l'Association
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Les personnes présentes et représentées le 10 octobre 2015 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'Association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 60 membres votants : 42 présents et 18 représentés.

5 membres sont notés absents ayant dû annuler la semaine précédente, voire à la dernière minute. 3 membres absents n'ont pas prévenu et ne sont pas venus.

2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance

En l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale :

- **Pascal SCOTTO DI VETTIMO** assure la Présidence de la séance.
- **Henri SCOTTO DI VETTIMO**, Membre élu du Conseil d'Administration, assure le Secrétariat de la séance et complète le présent procès-verbal.

Augustin IACONO est élu Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, **le Président ouvre la séance à 10h00.**

3. Rapport sur les activités de l'Association

Le Président de l'Association présente au travers de diapositives un bilan chiffré sur les membres, le bilan des travaux de numérisation et d'informatisation réalisés depuis la fondation de l'Association, le traitement des commandes, les projets votés en 2013, l'audit sur la protection des données et les autres actions menées.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux accomplis à ce jour.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'Association

Les comptes de l'Association de l'exercice 2014/2015 ont été présentés, ainsi que les coûts de l'Assemblée Générale. Tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'Association.

Estimation au 10 octobre 2015 :

Recettes	13 397,78 €
Dépenses	12 236,65 €
Solde	1 161,13 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice estimés au 10 octobre 2015 sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'Association présente les travaux en cours ou déjà envisagés pour 2015/2016 :

- Tentative de collaboration avec l'Abbaye Saint-Michel à PROCIDA
- Poursuite de la collaboration avec la nouvelle administration à PROCIDA
- Planifier le prochain repas des membres à MARSEILLE au printemps 2016

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider le principe d'un accord avec l'Abbaye Saint-Michel de Procida, à condition que cet accord respecte les conditions du document présenté ce jour par le Président, et attaché à ce procès-verbal.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des projets de l'Association

Le Président de l'Association présente les idées et futurs projets proposés pour les années à venir :

Faisant l'objet d'un vote :

1. Création d'un fond social avec un budget de 600 Euros en 2016
2. Poursuite de la numérisation à l'Institut Nautique de PROCIDA
3. Les prochaines évolutions du site web en 2016
4. Livrer les données numérisées aux archives paroissiales d'ISCHIA PONTE ?

Ne faisant pas l'objet d'un vote :

5. Indexer les exemplaires du journal ProcidaOggi dont nous disposons : *Jean-Marie DUFOUR s'était déjà porté volontaire.*
6. La création d'une documentation pour le site Web : *les membres suivants se sont portés volontaires : Guy ATTANASIO pour la procédure de recherche de dossier de naturalisation ; Christophe MANCINO pour les recherches en Amérique ; Hubert BLAZEJEWSKI pour les recherches à Naples.*
7. Tenter de faire connaître l'Association en AUSTRALIE : *Jeremy LUBRANO a déjà proposé quelques idées ; Antoinette ROCHET se propose de prendre contact avec la communauté italienne de Brisbane en Australie.*

6.1. Création d'un fond social avec un budget de 600 Euros en 2016

Le Président propose d'allouer un fond de 600 Euros pour permettre aux personnes disposant de revenus limités d'adhérer à l'Association ou de participer à des événements avec une remise s'appliquant sur certaines dépenses associatives.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet pour 2016 à titre de test.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2. Poursuite de la numérisation à l'Institut Nautique de PROCIDA

Le Président propose de poursuivre la numérisation à l'Institut Nautique de Procida et de réfléchir avec eux sur un accord de collaboration/financement.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3. Les prochaines évolutions du site web en 2016

Le Président présente les nouvelles fonctionnalités pour l'évolution du site web.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver la mise en œuvre de celles-ci.

Un membre a soumis l'idée suivante :

- *En complément de la détection des cousinages, permettre aux membres qui le souhaitent d'importer dans la base leur arbre généalogique afin de le partager avec les autres membres*

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.4. Livrer les données numérisées aux archives paroissiales d'ISCHIA PONTE ?

Le Président présente la problématique relative à la livraison ou pas des données numérisées aux archives paroissiales d'ISCHIA PONTE par le passé.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la pertinence de livrer ou non ces données numérisées.

Aujourd'hui, l'Assemblée Générale décide de reporter la livraison puisque le travail n'a pas pu être complètement terminé aux archives paroissiales à ISCHIA PONTE.

Résultat du vote :

Vote pour	0
Abstention	0
Vote contre	60

En vertu de quoi cette mesure est rejetée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Election du Président de l'Association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'Association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2015, fin de son mandat actuel.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'Association.

Résultat du vote :

Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est donc reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'Association.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

8. Election des membres du Conseil d'Administration

Selon l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 5 membres. Les Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sortant est composé de :

- Maria CAPODANNO (qui ne nous a pas indiqué souhaiter se représenter)
- Henri SCOTTO DI VETTIMO

Christiane PADOVANI nous a informés de sa candidature au Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil d'Administration serait composé de :

- Christiane PADOVANI
- Henri SCOTTO DI VETTIMO

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces candidatures.

Résultat des votes :

Christiane PADOVANI	
Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

Henri SCOTTO DI VETTIMO	
Vote pour	60
Abstention	0
Vote contre	0

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 5 membres.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

9. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

A 12h09 le Président lève la séance et invite les participants au déjeuner.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le scrutateur